

Commune de Boivre-la-Vallée

2 Place de la Mairie

LAVAUSSÉAU

86470 BOIVRE-LA-VALLEE

Tél : 05.49.57.81.05

[Mail : contact@boivrelavallee.fr](mailto:contact@boivrelavallee.fr)

ARRETE N°20221208_01 PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE LA CHAPELLE DE LA COMMANDERIE DE LAVAUSSÉAU

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5,

VU les pouvoirs de Police du Maire ;

CONSIDERANT QUE des mouvements inhabituels ont été observés sur le mur arrière de La Chapelle de la Commanderie de Lavausseau, il y a lieu pour des raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de ce bâtiment.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour des raisons de sécurités, l'accès à la Chapelle de la Commanderie de Lavausseau est interdit au public, à compter du 8 décembre 2022 et ce pour une durée encore indéterminée.

ARTICLE 2 : La réouverture au public n'interviendra qu'à l'issue de travaux de remise en état et sera autorisée par arrêté municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet

- Diffusion sera faite auprès des habitants de la Commune et affichage sur les portes de la Chapelle de la Commanderie.

Fait à Boivre-la-Vallée, le 8 décembre 2022

Le Maire

Dany DUBERNARD



AR Prefecture

086-200082766-20221208-20221208_01-AR
Reçu le 08/12/2022